



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 19
Procurations : 0
Convocation : 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt et le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Réal, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

73/2020 - OBJET : CAVE COOPERATIVE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 5 novembre 2020 prise en faveur de l'achat de la cave coopérative et propose de déposer un dossier de subvention pour l'acquisition en demandant le montant maximal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, mandate Monsieur le Maire pour déposer un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR pour l'achat de la cave coopérative et signer toutes les pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**Le Maire
M. René LAVILLE**

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20201208-073-2020-AI
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

